



# FLASH INFO

## Elections

### DOUBLE SCRUTIN – 20 & 27 JUIN 2021

#### *Elections départementales et régionales*

Deux élections ayant lieu le même jour, les bureaux de vote et les opérations de vote doivent être physiquement dédoublés. Afin de répondre aux obligations liées au double scrutin et aux contraintes exigées par la situation sanitaire, **le bureau de vote sera exceptionnellement déplacé à la salle des fêtes, rue des Prés, de 8h à 20h.**

#### Vous voulez être assesseur ?

Contactez la Mairie au 01 34 87 40 83 ou [mairie@villiers-le-mahieu.fr](mailto:mairie@villiers-le-mahieu.fr)

### MESURES BARRIERES

#### *Port du masque et contrôle de l'identité*

Le port du masque est obligatoire pour les électeurs (sauf quand cela s'avère nécessaire à la vérification de leur identité. Si un électeur refuse d'enlever son masque et s'il n'est pas possible de vérifier son identité, alors, il n'est pas autorisé à voter.

### PROCURATION

Absent le jour du vote, vous pouvez utiliser la téléprocédure sur [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr).

#### Comment ça marche ?



1

Effectuez votre demande de procuration en ligne en toute simplicité



2

Rendez-vous au commissariat ou à la gendarmerie pour valider votre identité



3

Vous êtes informé par courriel dès que votre mairie a validé votre procuration